

Nicolas TRAN

Les cultes des associations privées en Gaule narbonnaise et dans les Alpes maritimes

ABSTRACT

This paper provides an overview of cults organised by private associations in *Gallia Narbonensis* and *Alpes Maritimae*. It is based on epigraphy and on a few archaeological remains. Evidence dates mainly from the second and early third centuries. Cults welded all of these associations, but some of them highlighted religious activities as their first *raison d'être*. Communities worshipped multiple and manifold gods, but professional associations chose deities who had a “natural” connection with the members’ trade. Besides, the cult of the *Genius collegi* was frequent. Association meeting-places were worship spaces, where the religious life of ordinary Romans blossomed.

KEYWORDS

*Gallia Narbonensis*, *Alpes Maritimae*, private associations, cults, meeting-places

Les historiens tiennent le développement du phénomène associatif pour caractéristique de l'Empire romain durant les trois premiers siècles de notre ère. Beaucoup ont souligné que l'existence de *collegia*, au sens d'associations privées, relevait de très anciennes traditions romaines. Plutarque s'en se serait fait l'écho en attribuant au roi Numa Pompilius la naissance de communautés de ce type<sup>1</sup>. Et des collèges actifs à l'époque de César pouvaient se targuer de leur *antiquitas*<sup>2</sup>. L'Empire et les processus de romanisation auraient assuré une large diffusion géographique des structures associatives, notamment dans les provinces occidentales. Une telle vision est pourtant un peu trop générale pour être admise sans nuance. En Gaule et en Germanie, par exemple, le tissu associatif apparaît très inégal, car l'Ouest et le Sud-Ouest de cet espace correspondent presque à un désert documentaire, en la matière. Or à l'échelle de l'Empire, ces disparités ne s'expliquent pas seulement par l'intensité inégale de la romanisation et la moindre conservation des sources épigraphiques. Sinon, la rareté des associations dans la province d'Afrique proconsulaire, par exemple, ne serait pas un mystère difficile à éclaircir.

Néanmoins, l'empreinte de Rome fut si forte en Gaule narbonnaise que Pline l'Ancien put la décrire, dès la première moitié de l'époque flavienne, comme *Italia uerius quam prouincia*<sup>3</sup>. Dès lors, il serait tentant de considérer l'essor de la vie associative comme un puissant marqueur du transfert de structures sociales de la péninsule italienne vers cet espace provincial. L'épigraphie signale en effet de nombreuses associations dans les colonies, de droit romain ou latin, et dans les cités pérégrines de Narbonnaise<sup>4</sup>. De telles collectivités étaient aussi nombreuses à Cimiez (*Cemenelum*), la capitale de la petite province des Alpes maritimes. Sur ce point encore, quelques nuances sont néanmoins nécessaires, cette fois sur le plan chronologique. Les collèges restent rares au I<sup>er</sup> siècle, y compris dans des contextes où les inscriptions conservées abondent. Par exemple, à Narbonne, les épitaphes d'artisans et de commerçants du I<sup>er</sup> siècle sont nombreuses, mais aucune ne révèle l'existence d'une organisation comparable au *collegium fabrum Narbonensium* attesté au milieu du II<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Il est vrai que des structures attestées à date haute ont été rapprochées de la catégorie historiographique des 'collèges campano-déliens', mais elles ne s'apparentent pas à des associations volontaires et privées au

<sup>1</sup> PLU. *Num.* 17.1-4.

<sup>2</sup> SVET. *Iul.* 42.4: *Cuncta collegia praeter antiquitus constituta distraxit.*

<sup>3</sup> PLIN. *nat.* 3.5.4.

<sup>4</sup> Pour se faire une idée de cette richesse documentaire, voir WALTZING 1895-1900, III, pp. 520-553.

<sup>5</sup> Sur les gens de métier de Narbonne, voir BONSANGUE 2006 (présentation synthétique dans BONSANGUE 2002). Sur le *collegium fabrum subaedianorum Narbonensium*, voir *CIL* XII, 4393. *CIL* XII, 449 atteste l'existence d'une association à l'époque julio-claudienne, mais son recrutement est très spécifique, puisqu'il concerne des messagers issus de la domesticité impériale: sur ce *collegium salutare familiae tabellariorum Caesaris n(ostri)*, voir TRAN 2015. Voir infra, à propos du *conlegium Honoris et Virtutis* à Narbonne.

sens strict. À Arles, à l'époque augustéenne et au début de l'époque julio-claudienne, des *ministri Laribus* étaient désignés tous les ans parmi l'élite de la population servile<sup>6</sup>. Néanmoins, ces ministres ne dirigeaient pas une association pérenne et bien définie. En outre, ils étaient probablement désignés par la cité. Plus tôt encore, en 47 a.C., des esclaves établis dans l'*oppidum* de Vieille-Toulouse constituaient probablement un groupe du même type<sup>7</sup>. Il est préférable de les considérer comme un collègue de *ministri* ou *magistri*, issus d'une communauté marchande italienne informelle, et non comme des magistrats d'un collège véritablement constitué. Au total, le plus grand développement du phénomène associatif en Gaule narbonnaise et dans les Alpes maritimes relève surtout du II<sup>e</sup> siècle et des premières décennies du III<sup>e</sup> siècle. Ainsi, nombre d'inscriptions examinées plus bas datent de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle au plus tôt, comme le suggère notamment la fréquence du substantif *deus* ou *dea* avant les théonymes<sup>8</sup>. En réalité, le même constat est globalement valable pour l'Italie, si bien que l'essor du phénomène associatif au II<sup>e</sup> siècle fut sans doute moins l'histoire de l'acclimatation dans les provinces occidentales de structures nées dans l'Italie républicaine, qu'une histoire commune à une bonne partie de l'Empire<sup>9</sup>.

Au-delà de ces éléments de définition négative, les associations volontaires de droit privé étaient, tout d'abord, des groupes à l'effectif fermé. Il était possible d'en dresser la liste nominative à un moment donné, sous la forme d'un *album*<sup>10</sup>. En outre, l'entrée dans cet effectif était liée à une procédure d'adhésion, qui supposait des candidatures individuelles que le groupe était libre d'accepter ou de refuser. Même si l'État conditionnait la fondation de telles communautés à une procédure d'autorisation, leurs membres et, en particulier, leurs membres dirigeants restaient de simples particuliers, étrangers à l'exercice d'une fonction officielle. À condition de ne pas contrevenir à loi publique, toute association de ce type était libre de s'organiser à sa guise. Les règles qu'elle se donnait relevaient d'une *pactio*, c'est-à-dire d'un accord privé entre particuliers.

<sup>6</sup> TRAN 2014, à propos notamment de AE 1967, 285: --- / [---] M(arci) ser[uius, / ---] L(uci) ser[uius, / Hipp]archus, Asui L(uci) [seruius], / Epagathus, Domiti / Sex(ti) [seruius, / m]inistrei Lar[i]bus; et AE 2014, 832: --- / [---] et S[ex(ti) ser(ueus),? / ---]ateni Fe[licis]? . ser(ueus),? / ---]m[in]istri L[aribus].

<sup>7</sup> CIL I<sup>2</sup>, 779 = XII, 5338: [P(ublio) Vatini]o, Q(uinto) Fufio, co(n)s(ulibus), / [---] a]edem basim, solaril[um ---] faci]und(um) coir(auerunt), / [---] Jus Cirrat(us), Diallus Atti P(ubli) s(erueus), / [---] s Surus, Hilar(us) Flaui M(arci) s(erueus), l(eiber) c(oerauit), / [---] ior(um) LL(uciorum) s(erueus), l(eiber) c(oerauit), Philodam(us) Volusi C(ai) s(erueus), / [---] nus Trebi L(uci) s(erueus), Phi[n]dar(us) Curiati Ap(pi) s(erueus). Voir LABROUSSE 1968, pp. 104-105 et 210-211; Palladia Tolosa 1988, pp. 14-15 (R. SABLAYROLLES).

<sup>8</sup> Sur ce critère de datation, voir RAEPSAET-CHARLIER 1993.

<sup>9</sup> Collegia 2012, pp. 11-12.

<sup>10</sup> Sur la conservation d'album de collèges en Gaule méridionale, voir CIL XIII, 2006.

Des collectivités en apparence très diverses entraient dans cette catégorie. À partir du milieu et surtout de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'historiographie des collèges en a dressé la typologie, tout en soulignant le caractère très relatif, voire trompeur d'un tel classement<sup>11</sup>. Les raisons d'être affichées pouvaient reposer sur l'exercice d'un même métier, la dévotion à l'égard d'une ou de plusieurs divinités particulières, l'appartenance à un même territoire (petit ou grand, proche ou lointain) ou encore sur la seule volonté de se rencontrer et de passer du bon temps ensemble. Néanmoins, beaucoup de communautés cumulaient et croisaient plusieurs de ces critères de recrutement. Et l'ensemble d'entre elles présentait de solides points communs, liées à la pratique d'activités identiques. En particulier, toute association romaine était une association religieuse<sup>12</sup>. L'objet de ce bref article consistera donc à évaluer dans quelle mesure, et dans quelles conditions, les associations de Gaule narbonnaise se consacraient toutes, mais à des titres divers, aux cultes des dieux.

Si les rites accomplis ensemble constituaient l'un des principaux ciments de la vie associative, ils n'avaient pas la même place dans la définition de différentes communautés. En d'autres termes, toutes les associations étaient religieuses, mais certaines l'étaient plus, ou plus nettement, que d'autres<sup>13</sup>. La Gaule narbonnaise et, en particulier, la vallée du Rhône, concentrent ainsi une part notable des attestations de collèges de dendrophores dans les provinces de l'Occident romain<sup>14</sup>. De telles communautés apparaissent en effet à Marseille, Aix-en-Provence, *Glanum*, Alba, Valence, Vienne et peut-être dans la colonie de Nîmes. Un *collegium dendrophorum* est aussi connu à Cimiez. L'un des intérêts de la documentation de Narbonnaise est de bien souligner le lien essentiel entre les dendrophores et le culte de la Grande Mère. Un autel découvert à quelques kilomètres au nord de Valence commémore un taurobole offert à *Mater deum Magna Idaea*, probablement dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle ou la première moitié du III<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Plusieurs bas-reliefs venaient le décorer. Le bucrane de la face principale a été bûché dans l'Antiquité tardive ou un peu plus tard, sans doute parce qu'il heurtait la sensibilité religieuse d'alors. En revanche sont préservés, parmi d'autres motifs, un bonnet phrygien

<sup>11</sup> E.g. FLAMBARD 1983, p. 79.

<sup>12</sup> Pour SCHEID 2003, pp. 61-64, parler d'association religieuse en contexte romain est presque tautologique, étant donné la place des cultes dans l'existence même de ces communautés.

<sup>13</sup> Sur les dendrophores en Italie et dans les provinces occidentales, voir VAN HAEPEREN 2012 et, plus généralement, les recherches prolifiques de Françoise Van Haeperen sur le culte métrouaque.

<sup>14</sup> L'importance des 'cultes orientaux' dans la vallée du Rhône est soulignée depuis longtemps: voir ainsi TURCAN 1972.

<sup>15</sup> Le monument devait orner originellement un sanctuaire métrouaque du chef-lieu de la colonie. *CIL* XII, 1744 = *ILN Valence* 58: *M(atri) d(eum) M(agna) I(da)ea(e), taurobol(ium) / dendrophori Val(entiae) / sua p(ecunia) fecerunt*.

sur le côté gauche et un arbre sur la face postérieure. Ce dernier renvoie sûrement au pin sacré, symbolisant Attis mort, que les dendrophores portaient en procession jusqu'au temple de la Grande Mère, à chaque équinoxe du 22 mars. L'intimité de la relation entre les dendrophores et Attis est aussi patente à *Glanum*. Un autel dédié par les *dendrofori Glanici* y a été découvert, dans un complexe architectural réaménagé à la fin du I<sup>er</sup> siècle<sup>16</sup>. Cet édifice était orné d'une petite plaque de marbre représentant la mort d'Attis<sup>17</sup>. Allongé à côté d'un ruisseau, vêtu d'un manteau et d'un bonnet phrygien, le dieu cache son sexe mutilé de sa main droite. Au-dessus de sa tête se trouvent les ramures d'un grand pin, décoré d'instruments musicaux, dont les cymbales du culte métrouaque. Le cyprès, faisant face au pin, symbolise l'éternité.

La nature cultuelle des collèges dendrophores apparaît donc très claire en Narbonnaise et rien ne vient accréditer la thèse ancienne d'un lien entre ces confréries et les métiers du bois<sup>18</sup>. Comme ailleurs, les dendrophores semblent bien en vue dans les cités, au même titre que certains collègues professionnels. Par exemple, les dendrophores d'Alba apparaissent aux côtés de travailleurs du textile (des *centonarii*) et de transporteurs (des *utriculari*) comme les bénéficiaires de fondations<sup>19</sup>. Toutefois, seul un empilement d'hypothèses très fragile aboutit à la conjecture d'un recrutement parmi les professionnels du bois. À l'inverse, des contre-arguments tangibles sont disponibles. Entre autres, deux dendrophores de la ville de Rome ont exercé le métier de vendeur de perles (*margaritarii*)<sup>20</sup>. Pour autant, les activités des collègues de dendrophores ne se réduisaient pas au culte de Cybèle et d'Attis. L'association d'Aix-en-Provence célébra les funérailles d'un membre défunt avec son épouse<sup>21</sup>. Quant aux dendrophores marseillais, ils élevèrent une statue à un patron et la dédicace de ce monument leur donna l'occasion de se réunir pour recevoir des sportules<sup>22</sup>. La dendrophorie n'était donc pas la seule activité des dendrophores, mais leur raison d'être.

<sup>16</sup> AE 1946, 156: *Dendrofori / Glanici*.

<sup>17</sup> ROLLAND 1946, p. 102, fig. 81; CCCA V 344, pl. 119; VAN HAEPEREN 2014, p. 104, fig. 6.

<sup>18</sup> Voir WALTZING 1895-1900, I, pp. 240-253; encore repris par WILSON 2012, pp. 139-140.

<sup>19</sup> *ILN Alba* 7 (AE 1965, 144): --- / [--- collegiorum ce]ntona[ri]or(um) et utric(u)lar[i]or(um) --- et] / d[endroph]or(um) [intulit(?)] (denariorum) terna mili[a --- / ---]s tern[a milia] aeris si [--- ex quar]u[m(?) sum]/marum usu[ris is]dem dieb(us) [sin]gulis corpor[ibus] / in sportul(is) [(denarii) cente]ni(?) d[iui]derent[ur i]t[e]m [co]lle[gi]um / dendrophor[or]um intulit (denarios) L(milia) QAVIS in [---] u[lt] ex e[li]us summae usuris isdem dieb(us) sportul(ae) den[d]r[o]phoris inter praesentes (denarii) quinquag[eni] d[iui]derent[ur et] / eo amplius co[llegi]is fabrum utric(u)lar[i]or(um) centona[ri]or(um)].

<sup>20</sup> *CIL* VI, 641; *CIL* VI, 30973; *CIL* VI, 1925.

<sup>21</sup> *ILN Aix-en-Provence* 38 (AE 1983, 657): [D(is) M(anibus)] / Cn(aei) Licini / Marci, / Licinia / Veneria / marito / incomparabili / et / dendrophori / Aquenses.

<sup>22</sup> *CIL* XII, 411: --- / [--- ponti]ff(ici) flami[ni] --- / ---] col(onia) Re[i]s Apo[ll]i[lin]ar[e, p]atr(ono) [d]

En Narbonnaise, une telle primauté du culte, voire d'un rite précis, dans la vie associative apparaît, de manière récurrente, dans le contexte de dévotions métrouaque ou isiaque. À Vienne, Namerius Euprepes dédia la statue d'un Génie, en qualité de *magister astiferor(um)*<sup>23</sup>. Il présidait une communauté d'*hastiferi*, littéralement de porteurs de lance, *i.e.* de *cultores* de Bellone. L'omission de son prénom sur l'inscription implique une rédaction dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle au plus tôt. À cette époque et depuis longtemps, le culte de Bellone s'était fondu pratiquement dans celui de Cybèle<sup>24</sup>. On le constate notamment à Ostie, sur le *campus* de *Magna Mater* et à ses abords<sup>25</sup>. Les *hastiferi* participaient probablement au rite de la *lauatio*. En l'absence de toute indication, le Génie installé par Namerius Euprepes était sûrement le Génie des *hastiferi* eux-mêmes. Cette dévotion en quelque sorte complémentaire, qui ne surprend pas en milieu polythéiste, confirme la propension de la vie communautaire à multiplier les activités des associations, au-delà de leur raison d'être première. L'absence de précision sur l'identité du *Genius* suggère que celle-ci était évidente, parce que la statue décorait le lieu de réunion habituelle des *hastiferi*.

En ce qui concerne les cultes égyptiens, la stèle funéraire arlésienne de Maximinius Festus est remarquable<sup>26</sup>. L'expression *pausar(ii) Isidis* peut s'insérer de deux manières dans la syntaxe, au demeurant obscure, de l'épithaphe. Il pourrait s'agir d'un génitif singulier ou d'un nominatif pluriel. Dans les deux cas, la mention de *collegae* permet d'envisager l'existence d'un *collegium pausariorum Isidis* à Arles. Cette communauté serait alors à rapprocher du *corpus pausariorum et argentariorum Isidis* connu à Rome<sup>27</sup>. Le nom de *pausarius* renvoyait aux *pausae*, c'est-à-dire aux haltes, que les dévots marquaient lors des processions<sup>28</sup>. Comme pour les dendrophores, l'accomplissement d'un rite définissait la communauté. De leur côté, les sectateurs nîmois d'Anubis (les *Anubiaci*) reçurent un don, en exécution d'une promesse<sup>29</sup>. A. Iulius Leonas le leur

---

*e[ndrophor]orum, / [b]e[ne] de se m[erenti] et / [de]ndroph[ori] Massil[ienses], / [cui]us statuae [im]pendium / re[mis(it)] et [ob] dedication(em) HS XII / [n(omine)] spo[rt]ularum corporatis dedi[t].*

<sup>23</sup> CIL XII, 1814 = ILN Vienne 6: *Sig(num) Genii / Namerius / Euprepes / magist(er) / astiferor(um) / d(onum) d(edit)*.

<sup>24</sup> FISHWICK 1967; RIEGER 2009, § 34.

<sup>25</sup> VAN HAEPEREN 2019, pp. 32-67 (*Campus de Magna Mater*), pp. 198-204 (temple de Bellone et *schola* des *hastiferi*).

<sup>26</sup> CIL XII, 734: *D(is) M(anibus) / Maximini / Festi pausar(ii) / Isidis t(itulum) p(osuerunt) Arel(atenses) collegae*.

<sup>27</sup> CIL VI, 348.

<sup>28</sup> DUNAND 2000, p. 118.

<sup>29</sup> CIL XII, 3043: *A(ulus) Iulius Leonas do/num quod promiserat Anubiatis, Do/mestica, libert(a), d(e) s(ua) p(ecunia)*.

avait faite et *Domestica*, son affranchie, assura sa réalisation: probablement posthume. On ignore tout de la structuration de ce groupe, mais il faut le rapprocher de plusieurs inscriptions révélant l'enracinement des cultes isiaques à Nîmes et sur son territoire. Six *ex voto* adressés à Isis y sont conservés<sup>30</sup>. L'épigraphie locale mentionne encore une *sacerdos Isidis* et un temple d'Isis et de Sérapis<sup>31</sup>.

Les autres communautés de *cultores*, liées à des collectivités indépendantes des 'cultes orientaux' sont très rares en Gaule narbonnaise. En outre, certaines n'étaient sans doute pas des associations pérennes et reconnues par les autorités civiques. Ainsi, s'il faut bien développer le pluriel *cultor(es) Larum Sex. Antoni Mansueti et L. Valeri Rufini* sur une épitaphe d'Alba, alors cette communauté aurait pu évoluer dans un cadre familial très restreint<sup>32</sup>. Par ailleurs, on ignore tout de l'organisation des *cultores Vrae fontis*, si ce n'est que leur activité était liée à une source située sur le terroir nîmois: la fontaine d'Eure, près d'Uzès<sup>33</sup>. Ces *cultores* honorèrent les Lares Augustes au chef-lieu, dans le grand sanctuaire de *Nemausus*. Enfin, un type d'association, représenté dans les colonies d'Arles et de Béziers, semble marginal parmi les communautés dévolues au culte de divinités spécifiques. Ces deux *collegia Honoris et Virtutis* paraissent exceptionnels par leur datation et leur recrutement social. L'inscription arlésienne date du vivant d'Auguste<sup>34</sup>. C'est sans doute aussi le cas de l'inscription de Narbonne, qui est antérieure au milieu du I<sup>er</sup> siècle, en tout cas<sup>35</sup>. En outre, les deux membres du *conlegium Honoris et Virtutis* sont deux notables et, plus précisément, d'anciens officiers équestres. Comme on le sait, *Honos* et *Virtus* sont deux abstractions divinisées intimement liées aux valeurs militaires, dès l'époque républicaine. César et Auguste les choyèrent beaucoup à ce titre. Dans les colonies de Narbonne et d'Arles, le *conlegium Honoris et Virtutis* ne devait donc pas rassembler n'importe quels *cultores*. Il se confondait probablement avec l'association locale des vétérans de l'armée romaine. En tant qu'officiers, les deux anonymes devaient y tenir les premiers rôles. En dépit de leur spécificité, ces deux collèges confirment ainsi la

<sup>30</sup> CIL XII, 3059-3061.

<sup>31</sup> CIL XII, 3224; CIL XII, 3058.

<sup>32</sup> CIL XII, 2677 = ILN Alba 9: *L(ucio) Pinario / Optato / cultor(es) Larum / Sex(ti) Antoni / Mansueti et / L(uci) Valeri Rufini*.

<sup>33</sup> CIL XII, 3076: *August(is) / Laribus, / cultores Vrae / fontis*.

<sup>34</sup> CHRISTOL *et alii* 2015, pp. 343-345 (AE 1999, 1020): *D(ecreto) d(ecurionum), / [ob] merita in r(em) p(ublicam), / [---]io T(iti) f(ilio) Ter(etina), / [prim]o pilo bis, / [tribu]no militum bis, / [pr]aefecto [e]quitum bis, / [pr]aefecto c[a]strorum, / [p]raefecto [fa]brum, / praefecto nauium, / ex conlegio Honoris / et Virtutis, / (duum)uir(o) bis, aug[ur]i, / fl[amini] Romae et [Aug(usti)] / Caesar[is]*.

<sup>35</sup> CIL XII, 4371+4372 (AE 1982, 694): *--- / [duum]uir quinquenna[li]s, duomuir / [iteru]m, praefectus pro duouiro, augur, / [tribunu]s militum, primipilus, praefectus [fabr]um, / [ex c]onlegio Honoris et Virtutis, arbitratus / Zenonis lib(erti)*.

possibilité de décalage entre les raisons d'être affichées et réelles des associations, d'une part, et la primauté de la religion et des cultes dans la cohésion de toutes les associations, d'autre part.

Les associations volontaires de droit privé, connues pour leurs pratiques religieuses, apparaissent comme d'une grande diversité, au point de sembler en fait aussi diverses que le phénomène associatif lui-même. À Vence (*Vintium*), dans les Alpes maritimes, une organisation de jeunesse finança le monument funéraire d'un nommé P. Aelius Pamphilus<sup>36</sup>. Ce *collegium iuuenum Nemesiorum* s'était placé sous la tutelle de Nemesis. Associée à Diane, la déesse patronnait la chasse et, en particulier, les chasses de l'amphithéâtre. Aussi l'épithaphe de Vence est-elle rapprochée d'autres indices suggérant que les *collegia iuuenum* formaient les jeunes hommes à des activités socialement valorisées, comme le maniement des armes et l'équitation<sup>37</sup>. Ils auraient mis leurs compétences en œuvre lors des *Iuuenalia*, pendant lesquels des spectacles de chasse étaient donnés.

Au-delà de cet exemple particulier, le corpus fourni par l'épigraphie de Narbonnaise est constitué de beaucoup de collèges professionnels et, plus précisément, d'associations d'artisans, de commerçants ou de transporteurs. Il arrive que le nom des divinités célébrées par ces collectivités ait disparu. À Villars, sur le territoire d'Apt, des *socii propoli* s'acquittèrent d'un vœu<sup>38</sup>. Le mot *propoli* est mystérieux, mais il a vraisemblablement été utilisé pour *propolae*, qui signifie 'boutiquiers'. Dans d'autres cas, il est impossible de déceler la logique qui a conduit une communauté de travailleurs à honorer une divinité plutôt qu'une autre. Ainsi, les *lapidarii Almantenses* étaient des tailleurs de pierre, sans doute originaires d'une localité nommée *Almanticum* dans l'Antiquité et non localisée aujourd'hui<sup>39</sup>. Leur travail était vraisemblablement itinérant, puisqu'ils sont connus par une épithaphe dédiée à un confrère, à Arles<sup>40</sup>, et par un monument offert à Hercule, à Cimiez<sup>41</sup>. Mais, globalement, deux points saillants caractérisent la série de divinités célébrées par les associations professionnelles: d'une part, le recours à des divinités tutélaires entretenant une relation 'naturelle' (dans le sens d'évidente) avec le métier des membres, et, d'autre part, l'importance du *Genius collegii*.

<sup>36</sup> CIL XII, 22 = ILAM 85: P(ublio) Aelio Pamp[hilo], / Calpurnia Pa[m]phile patr[i] / merentissimo / posuit, / ad quod opus / colligi(um) iuuenum / Nemesiorum / inpendium dedit.

<sup>37</sup> JACZYŃOWSKA 1978, pp. 57-59, 63.

<sup>38</sup> CIL XII, 1110 = ILN Apt 88: --- / soci(i) propoli / u(otum) s(oluerunt) l(ibentes) m(erito) / T(itus) Iulius Mopsinu[s] / --- Valerius Niua[---] / [---]M[---] / ---.

<sup>39</sup> TRAN 2016, p. 261; sur les associations professionnelles arlésiennes, voir aussi COURRIER, TRAN 2018.

<sup>40</sup> CIL XII, 732.

<sup>41</sup> CIL V, 7869 = ILAM 156: Herculi, / lapidari / Alman<t>ilcenses / p(osuerunt).



À Genève, c'est-à-dire dans les confins viennois de la Gaule narbonnaise, le citoyen Helvétè L. Sanctius Marcus éleva un autel à Silvain, *pro salute ratiariorum superiorum*<sup>42</sup>. L'acquiescement de son vœu devait être favorable à ses amis, réunis dans un groupe de radeliers naviguant sur le cours supérieur du Rhône. Ces transporteurs avaient vocation à profiter de la protection de Silvain, le dieu des bois: le bois dont leurs radeaux était fait, comme le bois qui était transporté par flottage sur le fleuve. À Cimiez, le décurion C. Cassius Paternus associa les *fabri*, les *centonarii* et les *utricularii* (transporteurs dont il était le patron) à la dédicace d'une statue de Mercure<sup>43</sup>. La cérémonie donna lieu à une distribution de sportules et d'huile. Il va de soi que ces travailleurs dont l'existence matérielle dépendait de gains commerciaux attendaient de Mercure qu'il protégeât leurs affaires. De même, on observe sans surprise la dévotion à l'égard de Neptune de bateliers arlésiens<sup>44</sup>. Les membres du *corpus lenunculariorum* d'Arles transportaient des marchandises sur les bras du Rhône, qui reliaient Arles à ses avant-ports maritimes<sup>45</sup>. La splendide statue découverte dans le Rhône il y a une dizaine d'années déjà représentait Neptune muni de son trident. Le dieu est parfaitement reconnaissable, même si l'inscription gravée sur la plinthe ne le nomme pas. Elle l'associe à un hommage aux *numina* des empereurs (probablement Septime Sévère et ses deux fils). P. Petronius Asclepiades fit preuve de générosité en offrant cette statue aux bateliers. La volonté de rendre hommage au *corpus* et de conforter son honorabilité apparaît à travers la dédicace *honoris corporis renuncliariorum* (sic). Elle était complémentaire du désir d'attirer sur l'association la protection divine. En fait, les *lenuncularii* d'Arles s'inscrivent dans les deux séries évoquées plus haut, car les restes d'un autel dédié à leur *Genius corporis* ont été découverts avec leur statue de Neptune<sup>46</sup>.

Les témoignages les plus nombreux sur les cultes des associations professionnelles de Narbonnaise concernent le culte du Génie, né de l'union des membres et destiné à les protéger. «Double divin doté d'une puissance tutélaire» (B. Goffaux), le *Genius collegii* illustre une capacité à procéder à la sacralisation du groupe et du lien qui unissait ses membres. Un autel (ou une base) récemment publié provient d'un des avant-ports

<sup>42</sup> CIL XII, 2597 = ILN Vienne 838: *Deo Silua/no, pro salu/[t]e ratiarior(um) / superior(um), al micor(um) suor(um), / pos(u)it L(ucius) Sanct(ius) / Marcus, cius Hel(uetius), / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito) / d[e] suo d(edit).*

<sup>43</sup> ILAM 160 (AE 1967, 281): *Signum Mercuri / C(aius) Cassius C(ai) fil(ius) Claudia / Paternus, decurio, patronus / collegi(i) utric(u)larior(um), donum d(edit), d(edicauit); / qua die collegio fabrum, utricla(r)iorum et centonariorum sportulas et oleum dedit.*

<sup>44</sup> AE 2009, 822: *Numinibus Auggg(ustorum) nnn(ostrorum), / honoris corporis renuncliariorum, P(ublius) Peltroni(us) Asclepiades donum dedit.*

<sup>45</sup> CHRISTOL, TRAN 2014.

<sup>46</sup> AE 2009, 823: --- / [*Genio cor(po)ris, len/[u]nclari / sacrum.*

maritime d'Arles: Fos-sur-Mer<sup>47</sup>. La dédicace évoquerait un Génie protégeant un groupe de *negotiantes*, qualifiés de *subaediani*. Cet adjectif renvoyait à l'*aedes*, dans l'enceinte de laquelle (ou à proximité de laquelle) les *negotiantes* se réunissaient et sacrifiaient au Génie émanant de leur groupe. L'inscription fait écho à la manière dont le *collegium fabrum* de Narbonne est mentionné sur une inscription célèbre du milieu du II<sup>e</sup> siècle. Les *fabri subaediani Narbonenses* se réunissaient probablement dans l'enceinte ou une dépendance du principal temple public de la capitale provinciale, ce qui a dû influencer sur leurs activités religieuses. À Vienne, on conserve une plaque de marbre commémorant un don au Génie et à l'honneur des utriculaires<sup>48</sup>. Deux *immunes*, des membres exemptés de cotisation, et un troisième donateur, semble-t-il, financèrent le monument. Les lettres finales LDDV, vraisemblablement pour *l(oco) d(ato) d(ecreto) u(triculariorum)*, suggèrent que la plaque ornait le lieu de réunion habituel du collège. Vu le lieu de découverte de l'inscription, cet espace devait se trouver à proximité immédiate des berges du Rhône<sup>49</sup>. Pour être complet, on pourrait aussi évoquer une petite statuette de bronze dédiée au Génie de bronziers<sup>50</sup>, originaire du territoire viennois, et un autel dédié au Génie du *collegium centonariorum* de Vaison<sup>51</sup>. Il importe plus de souligner le lien entre les édifices fréquentés par les associations et leur Génie, tel qu'il est perceptible à Vienne et, de manière certes indirecte, à Fos. On connaît le principe énoncé par Servius dans son *Commentaire à l'Énéide*: *nullus locus sine genio*<sup>52</sup>. Le *Genius collegii* a peut-être tendu à se confondre avec le *Genius* du lieu de réunion. En tout cas, il en était le résident divin le plus naturel, ce qui tend à faire des attestations de son culte un marqueur des espaces régulièrement fréquentés par les associations<sup>53</sup>.

L'étude des associations volontaires de droit privé aboutit à souligner l'importance d'une catégorie spécifique d'espaces cultuels, dans le paysage religieux des cités de l'Occident romain. Les lieux des réunions des associations de Gaule narbonnaise furent aménagés de manière à accueillir des activités culturelles qui, sans être les seules pratiquées, étaient essentielles à la vie communautaire. Quelques dossiers permettent de croiser épi-

<sup>47</sup> COURRIER 2015 (*AE* 2015, 815): [---]TE+ et *Genio* / [nego]tiantium / [sub(a?)]edianor(um), / [---]us Thras[---], / [nau]cler(us) cor(poratus), / pos(uit) d(e) s(uo).

<sup>48</sup> *CIL* XII, 1815 = *ILN* Vienne 7: *Genio* et / *Honori* / *utric(larior(um))*, / *Aurel(ius)* / *Eutyches* / et *Ant(onius)* / *Pelagius*, im/munes, d(e) s(uo) d(ederunt) et / <Au>rel(ius) *Marinus*, l(oco) d(ato) d(ecreto) u(triculariorum).

<sup>49</sup> CHRISTOL, TRAN 2014, p. 20.

<sup>50</sup> *CIL* XII, 2370 = *ILN* Vienne 551: *Genio* / *aerar(iorum)* *Diarensium*.

<sup>51</sup> *CIL* XII, 1282: *Genio* / *collegi centonarior(um)* / *Vas(iensium)* r(es) p(ublica) r(estituit).

<sup>52</sup> SERV. *Aen.* 5.96.

<sup>53</sup> ROSSO 2016.

graphie et archéologie. Les utriculaires de Nîmes occupaient un vaste bâtiment, constitué de deux salles d'apparat de 100 et 140 m<sup>254</sup>. Les placages de marbres et les mosaïques soignées en faisaient un espace fastueux, où les membres de ce collège de transporteurs devaient avoir plaisir à se réunir et à banqueter. Les monuments culturels y côtoyaient des hommages rendus à de généreux bienfaiteurs et au pouvoir impérial. Ainsi, le notable nîmois T. Iulius Dolabella fit cadeau d'un monument dédié à une divinité qualifiée d'Auguste<sup>55</sup>. Parmi les vestiges, une tête masculine de marbre plus grande que nature, penchée sur le côté et surmontée d'une coiffure bouclée, a d'abord été comprise comme une éventuelle représentation d'Alexandre le Grand ou d'un Dioscure. Que seraient-ils venir faire là? Il est bien plus probable d'avoir affaire au *Genius collegii*.

D'autres utriculaires installés en territoire nîmois, dans l'agglomération portuaire de Lattes (*Lattara*) semblent avoir partagé un local avec des *fabri*<sup>56</sup>. L'inscription qui permet de l'identifier a été comprise de plusieurs manières, mais il convient de suivre la lecture de Michel Christol (suivie par Silvio Panciera et Jean-Luc Fiches). Il s'agit d'une dédicace à *deus Mars Augustus* et à un Génie. La première divinité était très appréciée dans la région. La seconde correspond vraisemblablement au génie de la colonie de Nîmes. Le *seuir Augustalis* T. Eppilius Astrapon en fit cadeau aux *fabri et utricularii Lattarenses*, eu égard aux mérites de ces travailleurs. Le contexte de découverte de la pierre suggère qu'ils se partageaient un bâtiment d'environ 150 m<sup>2</sup>, en bordure de la rue conduisant au port<sup>57</sup>. Le local était décoré d'enduits peints, de plusieurs inscriptions et de statues. L'un des fragments conservé correspond à l'avant-bras de Mercure (tenant une bourse de sa main droite). La multiplicité des divinités honorées apparaît encore clairement.

Les dendrophores de *Glanum*, dont nous avons déjà noté l'attachement à Attis, occupèrent un édifice meublé d'une banquette en dur, sur laquelle ils s'installaient lors de leurs assemblées<sup>58</sup>. Il s'agissait d'assemblées culturelles, le plus souvent au moins, comme le suggère la découverte de plusieurs autels, notamment des autels portatifs en forme de pomme de pin. Le local était aussi fréquenté par des femmes, impliquées elles aussi dans le culte métrouaque. Plus exactement, elle était les ministres (de sexe nécessairement féminin) de *Bona Dea*, qui était alors assimilée à la Grande Mère. La ministre Loreia Pia

<sup>54</sup> CHRISTOL, DARDE 2014.

<sup>55</sup> AE 2014, 853: [--- Au]g(ust-) sacrum, coll(egii) u[tri]c(lariorum) / [--- T(itus) Iulius T(iti) f(ilius) Vo]l(tinia tribu) Dolabell(a ---/--- cum? ---)ma [u]xor[e ---] /---.

<sup>56</sup> AE 2003, 1142: Deo Marti Aug(usto) et gen(io) col(oniae), (se)uir aug(ustalis) T(itus) Eppil(ius) Astrapton fabr(is) et utricular(iis) Lattar(ensibus), ob mer(ita) eor(um). CHRISTOL 2010, pp. 391-404, 511-512.

<sup>57</sup> FICHES, MARTÍNEZ FERRERAS 2014.

<sup>58</sup> Sur cet édifice, outre ROLLAND 1946, pp. 98-103, voir GROS 1997, pp. 224-229. Pour une comparaison avec le local des dendrophores de Rome voir *Dèi propizi* 2013.

dédia un autel aux oreilles bienveillantes de la déesse<sup>59</sup>. C'est à la même *domina* que la ministre Attia Musa offrit une table de pierre<sup>60</sup>.

À Cimiez (*Cemenelum*), seule l'épigraphie souligne la vocation culturelle des salles de réunion de collèges, mais de manière éclairante. Le collège local des dendrophores reçut d'un de ses *magistri*, L. Bla(esius?) Iunius Cornutus une *ara*, ainsi que le nouveau pavement de sa *schola* et du *pronaos*<sup>61</sup>. La dédicace de l'édifice fut l'occasion d'une fête, durant laquelle chaque dendrophore reçut une sportule et du vin. Elle dut se dérouler dans la salle de réunion. En effet, conformément à son usage antique le plus courant, le mot *schola* ne désigne pas ici l'ensemble de l'édifice, puisque le *pronaos* en est distinct, mais seulement une de ses composantes. Or l'emploi d'un terme relevant de l'architecture religieuse (*pronaos*) est d'autant plus remarquable qu'il fait écho à une fondation dont le collège des centonaires de Cimiez fut le bénéficiaire. Etereia Aristolaïs remit à ces artisans du textile une somme dont les intérêts devaient financer des sacrifices annuels devant la tombe de son fils disparu, P. Etereius Quadratus<sup>62</sup>. L'acte ajoutait *et in templo ex more epularentur*, 'et qu'ils banquettent dans le temple selon la coutume'. Sur la foi de parallèles italiens, notamment, on peut penser que le *templum* en question n'était autre que le lieu de réunion occupé par le collège, ce qui soulignerait la primauté de ses activités religieuses<sup>63</sup>. Quant au lieu où se rencontraient les vétérans établis à Cimiez (les *emeriti consistentes Cemenelo*), il portait bien le nom de *schola*. L'association restaura cette *schola uetus* en 210 ou 211 et la dédia alors aux *numina* des Augustes, en l'honneur de la *domus diuina*<sup>64</sup>. La fête de dédicace, présidée par le gouverneur provincial, et la plaque commémorative furent ainsi l'occasion de proclamer l'attachement des anciens soldats aux divinités impériales.

<sup>59</sup> AE 1946, 153: *Auribus, / Loreia Pia, / ministra*. Les oreilles de la déesse sont sculptées au centre d'une couronne à lemnisques. VENDRIES 2001, p. 197, étudie ces oreilles en les mettant en relation avec les représentations d'instruments de musique sur les autels tauroboliques conservés en Gaule.

<sup>60</sup> AE 1946, 154: *Attia Musa, Dom<i>nae ministra, posuit*.

<sup>61</sup> CIL V, 7904: *L(ucius) Bla(esius?) Iunius Cornutus, / magister coll(egii) dendrol[p]hororum, aram et pauilmentum scholae et pronauis de suo fecit, / et sportulas dedit sing(ulis) / dendrophoris (denarios) singulos / et uinum passim diuisit*.

<sup>62</sup> CIL V, 7906: *P(ublio) Etereio P(ubli) f(ilio) Q(uirina) Quadrato, / Etereia Aristolais, mater, / statuum posuit, / ob cuius dedicat(ionem) coll(egio) centonariorum / epulum ex mori ded(it), item (denarios) [---] / ita ut ex usur(is) quod ann(is) in perpet(uum) / die natal(i) Quadrati, V Id(us) Apr(iles), / ubi reliquiae eius conditae sunt / sacrificium facerent ansare et libo / et in templo ex more epularentur / et rosas suo tempore deducerent / et statuum tergerent et coronarent / quod se facturos receperunt*.

<sup>63</sup> Parmi les parallèles italiens, voir, par exemple, le temple du collège des *fabri nauales* d'Ostie (III, II, 1-2).

<sup>64</sup> ILAM 175 (AE 1965, 195): *Numinib(us) Aug(ustorum), / in honorem domus diuinae, / emeriti consistentes Cemenelo, / scholam ueterem de suo refecer(unt), / et dedicauerunt, sub cura / Iuli Honorati, proc(uratoris) Aug(usti), ex p(rimo) p(ilo)*.

En définitive, pour une région où les associations volontaires de droit privé étaient nombreuses, les inscriptions sacrées émanant de ces communautés forment un ensemble assez restreint. Beaucoup d'associations sont connues par des documents de nature différente: par l'épigraphie funéraire, le plus souvent. Les documents étudiés à l'instant sont donc précieux, car ils constituent, d'une certaine manière, la partie émergée de l'iceberg. Ce manque relatif de visibilité des activités religieuses des associations a sans doute plusieurs origines. L'une d'elles tient aux contextes archéologiques, plus favorables à la découverte d'épigraphes sur des sites de nécropoles en périphérie des villes ou dans les fondations de remparts tardifs ou médiévaux. Les découvertes archéologiques de *scholae* sont beaucoup plus sporadiques. Il faut d'autant plus se réjouir des avancées de ces dernières décennies dans ce domaine, en Gaule méridionale et dans d'autres provinces occidentales de l'Empire.

BIBLIOGRAFIA

BONSANGUE 2002

M. L. BONSANGUE, *Aspects économiques et sociaux du monde du travail à Narbonne d'après la documentation épigraphique (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.)*, «CahGlottz» 13, 201-232.

BONSANGUE 2006

M. L. BONSANGUE, *L'emporion de Narbonne: économie et société (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.)*, *Thèse de doctorat inédite, Université Paris I*.

CHRISTOL, DARDE 2014

M. CHRISTOL, D. DARDE, *Le site des AGF à Nîmes. Archéologie, décor, inscriptions*, in *Signa et tituli*, 47-64.

CHRISTOL, TRAN 2014

M. CHRISTOL, N. TRAN, *Tituli et signa collegiorum en Gaule méridionale et ailleurs. Réflexions sur le décor des sièges de collèges à partir du cas arlésien*, in *Signa et tituli*, 15-31.

CHRISTOL 2010

M. CHRISTOL, *Une histoire provinciale. La Gaule narbonnaise de la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, Paris.

CHRISTOL et alii 2015

M. CHRISTOL et alii, *Les élites de la colonie et de l'Empire à Arles, au début du Principat: nouveaux témoignages épigraphiques*, «Chiron» 44, 341-391.

*Collegia*

M. DONDIN-PAYRE, N. TRAN (a cura di), *Collegia. Le phénomène associatif dans l'Occident romain*, Bordeaux 2012.

COURRIER, TRAN 2018

C. COURRIER, N. TRAN, *Qu'est-ce qu'un Arlésien ordinaire?*, «CahGlottz» 29, 253-274.

COURRIER 2015

C. COURRIER, *Une inscription inédite de Fos-sur-Mer: la (vraisemblable) dédicace d'un nauclerus à la divinité tutélaire et au Génie de negotiantes subaediani*, «RANarb» 48, 9-30.

*Dèi propizi*

P. PALAZZO, C. PAVOLINI (a cura di), *Gli dèi propizi. La Basilica Hilariana nel contesto dello scavo dell'Ospedale Militare del Celio (1987-2000)*, Roma 2013.

DUNAND 2000

F. DUNAND, *Isis, mère des dieux*, Paris.

FICHES, MARTÍNEZ FERRERAS 2014

J.-L. FICHES, V. MARTÍNEZ FERRERAS, *Scholae de Lattara: apports de l'épigraphie à l'archéologie*, in *Signa et tituli*, 65-72.

FISHWICK 1967

D. FISHWICK, *Hastiferi*, «JRS» 57, 142-160.

FLAMBARD 1983

J.-M. FLAMBARD, *Les collèges et les élites locales à l'époque républicaine d'après l'exemple de Capoue*, in M. CÉBEILLAC-GERVASONI (a cura di), *Les «bourgeoisies» municipales italiennes aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.* Centre Jean Bérard, Institut français de Naples, 7-10 décembre 1981, Paris-Naples, 75-89.

GROS 1997

P. GROS, *Maisons ou sièges de corporation? Les traces archéologiques du phénomène associatif en Gaule méridionale*, «CRAI», 213-241.

JACZYNOWSKA 1978

M. JACZYNOWSKA, *Les associations de la jeunesse romaine sous le Haut-Empire*, Wrocław.

LABROUSSE 1968

M. LABROUSSE, *Toulouse antique: des origines à l'établissement des Wisigoths*, Paris.

Palladia Tolosa

Palladia Tolosa. *Toulouse romaine, Catalogue d'exposition, Toulouse, Musée Saint-Raymond, novembre 1988-mars 1989*, Toulouse 1988.

RAEPSAET-CHARLIER 1993

M.-T. RAEPSAET-CHARLIER, *Dis Deabusque sacrum. Formulaire votif et datation dans les Trois Gaules et les deux Germanies*, Paris.

RIEGER 2009

A.-K. RIEGER, *Tradition locale contre unité supra-régionale: le culte de Magna Mater*, «Trivium. Revue franco allemande de sciences humaines et sociales – Deutsch-französische Zeitschrift für Geistes – und Sozialwissenschaften» 4, 1-28.

ROLLAND 1946

H. ROLLAND, *Fouilles de Glanum. Saint-Rémy-de-Provence*, Paris.

ROSSO 2016

E. ROSSO, *Le genius des collèges: un marqueur de leurs espaces de réunion et de représentation*, in O. RODRÍGUEZ GUTIÉRREZ, N. TRAN, B. SOLER HUERTAS (a cura di), *Los espacios de reunión de las asociaciones romanas. Diálogos desde la arqueología y la historia, en homenaje a Bertrand Goffaux*, Sevilla, 253-271.

SCHEID 2003

J. SCHEID, *Communauté et communauté. Réflexions sur quelques ambiguïtés d'après l'exemple des thiasés de l'Égypte romaine*, in N. BELAYCHE, S. C. MIMOUNI (a cura di), *Les communautés religieuses dans le monde gréco-romain. Essais de définitions*, Turnhout, 61-74.

Signa et tituli

S. AGUSTA-BOULAROT, E. ROSSO (a cura di), *Signa et tituli II. Corpora et scholae. Lieux, pratiques et commémoration de la sociabilité en Gaule méridionale et dans les régions voisines*, Nîmes 2014.

TRAN 2014

N. TRAN, *Esclaves et ministres des Lares dans la société de l'Arles antique*, «Gallia» 71/2, 103-120.

TRAN 2015

N. TRAN, *Les tabellarii Caesaris nostri de Narbonne et les collèges d'esclaves impériaux dans le monde romain*, «CahGlottz» 26, 109-125.

TRAN 2016

N. TRAN, *The social organization of trade and craftsmanship in ancient Arles: heterogeneity, hierarchy and patronage*, in M. FLOHR, A. I. WILSON (a cura di), *Urban Craftsmen and Traders in the Roman World*, Oxford, 254-279.

TURCAN 1972

R. TURCAN, *Les religions de l'Asie dans la vallée du Rhône*, Leiden.

VAN HAEPEREN 2012

F. VAN HAEPEREN, *Collèges de dendrophores et autorités locales et romaines*, in *Collegia*, 47-62.

VAN HAEPEREN 2014

F. VAN HAEPEREN, *Prêtre(sse)s, tauroboles et mystères phrygiens*, in S. ESTIENNE et alii (a cura di), *Figures de dieux. Construire le divin en images*, Rennes, 99-118.

VAN HAEPEREN 2019

F. VAN HAEPEREN, *Fana, templa, delubra. Corpus dei luoghi di culto dell'Italia antica (FTD)*, 6. Regio I. Ostie, Porto, Roma.

VENDRIES 2001

C. VENDRIES, *Pour les oreilles de Cybèle. Images plurielles de la musique sur les autels tauroboliques de*

NICOLAS TRAN

*la Gaule romaine*, in P. BRULÉ, C. VENDRIES (a cura di), *Chanter les dieux. Musique et religion dans l'antiquité grecque et romaine. Actes du colloque, Rennes et Lorient 16, 17 et 18 décembre 1999*, Rennes, 197-217.

WALTZING 1895-1900

J. P. WALTZING, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident*, I-IV, Paris.

WILSON 2012

A. I. WILSON, *Raw Materials and Energy*, in W. SCHEIDEL (a cura di), *The Cambridge Companion to the Roman Economy*, Cambridge, 133-155.